

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

Réunion ordinaire Conseil communautaire du 25 avril 2019 19 : 00 à 19 : 45

Le 25 avril 2019 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 18 avril 2019, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

DÉFONTAINE Claudia, DOUSSET Arnaud, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean Pierre, THIBAUD Dominique, BURCKEL Christine, DENIS Laurent, CHAILLEUX Marie Odile, GIROT Monique, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, CHARRIER Jean François, HENRY Jean Yves, GUILLEMIN Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, HENRY Catherine, RENOUX Emmanuel, BÉZIER Joseph, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine.

Pouvoirs :

EUZÉNAT Philippe pouvoir à DÉFONTAINE Claudia
OUVRARD François pouvoir à THIBAUD Dominique
LERAY Patrice pouvoir à CHAILLEUX Marie Odile
JOUTARD Jean Pierre pouvoir à GIROT Monique
PROVOST Françoise pouvoir à DAUVÉ Yves
METLAINE Aïcha pouvoir à LEFEUVRE Sylvain
SIEBENHUNER Bruno pouvoir à KHALDI PROVOST Isabelle
BESNIER Jean Luc pouvoir à VIEL Jocelyne
NOURRY Barbara pouvoir à MAINDRON Frédéric
ALEXANDRE Maryline pouvoir à CHARRIER Jean François
ROGER Jean Louis pouvoir à HENRY Jean Yves
NIESCIEREWICZ Valérie pouvoir à CADOU Catherine
PORTIER Joël pouvoir à RENOUX Emmanuel

Absents - Excusés : SARLET Bruno, KOGAN Jean Jacques.

Assistants : GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA – MÉNARD Philippe-DAE -DÉSORMEAU Edith-responsable des assemblées- BUREAU Axèle-communication.

Excusée : DURASSIER Murielle – Trésorière principale.

Secrétaire de séance : Claudia DÉFONTAINE

- **Compte rendu du Conseil communautaire du 27 mars 2019.**

> Le Conseil communautaire VALIDE le compte rendu de la séance du Conseil du 27 mars 2019 sans modification.

- **Information décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations.**

> Le Conseil communautaire est informé des décisions du Président et du Bureau communautaire prises par délégation, comme suit :

Décision du Président :

- **Habitat :**

Aides financières aux propriétaires occupants – programme d'intérêt général

Aide pour travaux rénovation thermique : montant par dossier : 500 €

- 1 dossier sur la commune de Nort sur Erdre

Aide pour travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la perte de mobilité : montant par dossier : 1 000 €

- 1 dossier sur la commune de Nort sur Erdre

Réhabilitation logements très dégradés

- 1 dossier sur la commune de Nort sur Erdre : 2 500 €

Aide dispositif accession sociale à la propriété

- 1 dossier sur la commune de Treillières - montant de l'aide : 3 000 €

Subvention pour acquisition logements en VEFA

Subvention à La Nantaise d'Habitations (LNH) – programme « Clos St Martin » à Saint Mars du Désert

Montant de la subvention accordé : 39 000 € pour l'acquisition de 13 logements sociaux.

- **Développement économique :**

Cession terrain parc d'activités Erette Grand'haie :

- Cession au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique pour l'installation d'un quai de transfert complet pour les ordures ménagères, la collecte sélective, les tout-venants, les cartons et divers flux de déchets ménagers et assimilés :

- Lot cédé : 219 - Superficie : 20 506 m² - Prix de vente : 24 €HT /m²

- Prix de vente total HT : 492 144 € - TVA sur marge : 77 675.27 € - Prix de vente total TTC : 569 819.27 €

ZAC Belle Etoile - dans le cadre du futur aménagement de la zac, la communauté de communes Erdre & Gesvres réalise différents échanges fonciers :

- Avec la société IMMOBEL pour la circulation interne de la ZAC : parcelle F 1651 de 107 m²

prix de vente HT 551 € - TVA 20% sur prix : 110 € - Total TTC : 661 €.

- Avec la société TREDIS pour la circulation interne de la ZAC :

. parcelles F 1644, 1645, 1650, 1649 et 1647

Superficie totale : 2 914 m² - prix de vente : 5.15€HT/m²

- prix de vente total HT : 15 007 € - TVA 20% sur prix : 3 001 € - Total TTC : 18 008 €.

. parcelle F 1656 de 25 m² - TVA 20% sur prix : 3 001 € - Total TTC : 154.50 €

Action foncière : Réalisation d'un giratoire rue de Carquefou à Sucé sur Erdre

- Cession parcelle cadastrée ZV144 au Conseil Départemental de Loire Atlantique

- Superficie : 7 m² Prix de vente : gratuit.

- **Finances :**

. Garanties d'emprunt

- Garantie d'emprunt Atlantique Habitations pour la réhabilitation de 4 logements – opération « Bout des Pavés » à Héric – garantie à hauteur de 100% pour le prêt d'un montant de 157 885 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 25 ans – index Livret A – taux d'intérêt : 0.5%.

▪ **SPANC :**

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :

- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 1 000 € (aide CCEG)

Commune	Nbre de dossiers
HERIC	1
TOTAL	1

- Pour chacun des dossiers, le calcul de la subvention se fait sur les modalités suivantes : Travaux et frais annexes subventionnables à hauteur de 60% sur un montant plafonné à 8 500 € TTC, soit 5 100 € maximum de travaux subventionnés (aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Commune	Nbre de dossiers
HERIC	1
TOTAL	1

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels d'Erdre et Gesvres, la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :

- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 3 000 € (aide CCEG)

Commune	Nbre de dossiers
TREILLIERES	1
NORT SUR ERDRE	1
GRANCHAMP DES FONTAINES	1
TOTAL	3

2. Finances – Politiques contractuelles

Vice président Frédéric MAINDRON

▪ Point d'information programme LEADER – Groupe d'Action Locale Canal, Erdre et Loire

> Le Conseil communautaire PREND ACTE des modifications de fiches de la programmation LEADER du Groupe d'Action Locale Canal, Erdre et Loire décidées lors du dernier Comité de Programmation du 21 mars 2019 permettant d'accompagner des projets jusqu'alors inéligibles, comme suit :

- Pour la construction de bâtiments publics : **assouplissement du critère de « bâtiment passif à minima »** pour ouvrir le programme aux projets utilisant des **matériaux biosourcés**,
- Aller au-delà **des études** en amont des opérations d'aménagement pour permettre un urbanisme innovant en :
 - . accompagnant **la réalisation de ces opérations**,
 - . ouvrant **les études** aux **projets de redynamisation de centres-bourgs**
- Accompagner **l'émergence des tiers lieux** (animation/investissement),
- **Sensibiliser et communiquer** autour des **enjeux de l'énergie / climat**.

De plus, pour encourager la réalisation d'actions éligibles à ces modifications, il a été décidé de **re-plafonner** l'aide LEADER à **100 000 €** pour les projets s'inscrivant dans **la fiche 4** « Améliorer les modes de vie dans un souci de préservation de l'environnement en agissant sur la mobilité, les déchets, l'habitat et l'énergie/climat » et dans **la fiche 2** « Développer l'animation économique du territoire et renforcer son attractivité ».

3. Gestion des ressources – Mutualisation des moyens

Vice président Patrice LERAY

▪ **Modification du tableau des effectifs**

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **AUROTISE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Postes non permanents – Régularisations :

- Création 1 poste de coordinatrice adjointe du recensement – Service Recensement – Grade adjointe administratif principal de 2^{ème} classe – Temps non complet 6h56mn hebdomadaire – à compter du 01/01/2019 jusqu’au 24/02/2019 ;

- Création 1 poste de conseiller emploi – Service Emploi – Grade de rédacteur – Temps complet – à compter du 04/02/2019 pour une durée de 6 mois.

Poste Permanent :

- Création 1 poste de chargé(e) de mission agriculture et alimentation - Service Développement durable et amélioration de l’action citoyenne – Grade d’attaché territorial ; filière administrative – Temps complet – à compter du 2 mai 2019.

4. Foncier / Agriculture

Vice-présidente Laurence GUILLEMINE

▪ Candidature à l’appel à projet du Conseil Départemental pour la reconquête des friches

La Communauté de communes Erdre & Gesvres a signé une convention de partenariat (2016 /2019) avec la Chambre d’Agriculture visant à reconquérir des friches en vue de leur redonner un usage agricole.

L’objectif est de remettre en état un minimum de 30 ha de friches en ciblant les secteurs d’enjeux et en priorisant le PEAN.

La Communauté de communes souhaite répondre à un Appel à Projet du Conseil Départemental qui permettra :

- l’accompagnement d’actions favorisant l’installation d’agriculteurs ;
- l’accompagnement d’une politique en faveur des circuits courts et du manger local ;
- **l’accompagnement de problématiques de préservation de l’agriculture spécifiques au sein des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN).**

Cette action qui s’inscrit dans la poursuite du précédent programme d’action est prévue pour **démarrer dès 2019 et jusqu’en 2021, soit sur une durée totale de 3 ans.**

Plan de financement prévisionnel pour l’année 2019

Charges	Montant € HT	Produits	Montant € HT	% participation
80 % du coût total pris en charge par la CCEG	5 600	Appel à projet du département	3 500 €	50 %
		Prise en charge par la CCEG	2 100 €	30%
20 % pris en charge par la Chambre d’Agriculture	1 400	Prise charge de la chambre	1 400 €	20%
Total	7 000	Total	7 000	

- > Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité de ses membres présents ou représentés,
- **VALIDE** la candidature de la Communauté de Communes pour l’appel à projet du Conseil Départemental de Loire Atlantique relatif à la reconquête du foncier agricole en sollicitant une participation de 3 500 € pour le financement des actions engagées.
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

5. Eau & Paysage

Vice président Jean Yves HENRY

▪ Convention de co-maîtrise d’ouvrage pour la mission de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de l’étang du parc du Haut Gesvres.

Vu la démarche « Eau et Paysage » initiée par le Pôle Métropolitain, en partenariat avec les 6 intercommunalités qui le composent, visant à identifier 6 sites à aménager en raison de leurs caractéristiques paysagères permettant de déterminer une unité du territoire Métropolitain ;

Vu la délibération en date du 28 septembre 2016 validant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et les communes de Treillières et Vigneux de Bretagne qui identifie notamment la séquence hydraulique de l'étang du parc du haut Gesvres ;

Considérant la nécessité de passer une nouvelle convention spécifique à l'aménagement de cette séquence hydraulique ; à savoir une convention de co-maitrise d'ouvrage pour l'étang et sa digue dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Travaux visés : Curage et ouvrage de vidange sous MO Treillières - Aménagement digue sous MO CCEG

Objet de la convention : Mission de maîtrise d'œuvre pour les études de curage, digue et mise en place d'un dispositif de vidange / surverse

- Désignation du maître d'ouvrage : Treillières

- Coût évalué : 21 540 € HT dont 12 043 € HT à la charge de la Communauté de Communes (déjà inscrit dans la convention cadre)

Cette convention a été validée par le Conseil Municipal de Treillières du 1/04/2019.

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation de l'étang du parc du Château du Haut-Gesvres, telle que présentée ;**
- **AUTORISE M. le Président à signer la convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

6. Questions diverses

Le Président a accédé à la requête d'Emmanuel RENOUX demandant de faire un point de situation sur le dossier de la ZAC de la Belle Etoile suite à la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Loire Atlantique (CDAC) du 28 février 2019 sur les deux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.

Le Président informe donc que la CDAC a émis un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale relative à l'extension d'un magasin à l'enseigne Super U et de son drive par la SAS TREDIS et un avis défavorable à celle de la création d'un ensemble commercial du « Retail » de sept magasins par la SCI 2G IMMO considérant que ce projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

Le Président explique qu'à partir de cette décision, le porteur de projet a le choix entre trois solutions :

- un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAD) ;
- un nouveau dépôt devant la CDAC ;
- l'abandon du projet.

Une étude d'impact économique du projet sur les communes des centres ville voisins est en cours de réalisation pour être présentée devant les conseils municipaux.

Enfin, le Président informe le Conseil que l'avis favorable donné par la CDAC sur le projet SuperU a fait l'objet d'un recours devant la CNAC par une entreprise concurrente.

La séance est levée à 19 : 45.